



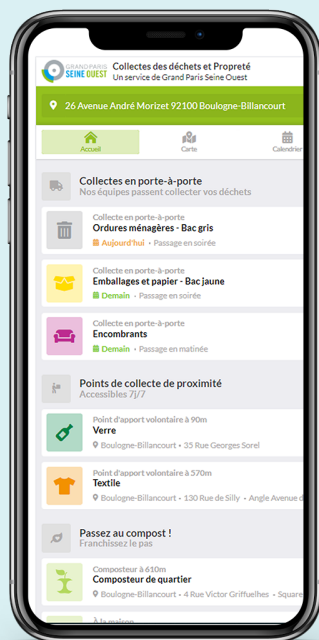
GUIDE DU TRI



UN DOUTE SUR LE JOUR DE COLLECTE OU SUR UNE CONSIGNE DE TRI ? À LA RECHERCHE DU POINT DE COLLECTE LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS ?



www.seineouest.fr/dechets



Accédez
aux informations pratiques
personnalisées en fonction
de votre lieu d'habitation
sur le site internet
de GPSO.

 **0800 10 10 21**
Numéro d'appel gratuit

LE MOT DU PRÉSIDENT



Pierre-Christophe BAGUET

Président GPSO
Maire de Boulogne-Billancourt

Le tri de nos déchets nous confronte trop souvent encore à de nombreuses interrogations : que faire de tel objet, de tel emballage, de tel vêtement usagé ?

Ce petit guide vous aidera à mieux maîtriser les règles du tri. Vous verrez qu'elles sont plus simples, plus logiques et comportent moins d'exceptions que la grammaire française !

En dévoilant le devenir de nos déchets lorsqu'ils sont orientés dans la bonne filière, ce guide fait la démonstration des bénéfices collectifs du respect des consignes de tri. Car, bien trier c'est participer à l'émergence d'une économie plus circulaire, c'est donner une deuxième vie à ses déchets, c'est optimiser l'utilisation de ressources précieuses.

Engagée dans la protection de l'environnement, Grand Paris Seine Ouest fait partie des collectivités pionnières en matière de réduction et de tri de ses déchets. En termes quantitatifs, d'une part, puisque notre objectif est d'avoir réduit de 15% nos volumes de déchets produits entre 2010 et 2030, passant de 385 kg à 329 kg de déchets produits par an et par habitant. En termes qualitatifs, ensuite, puisque nous lançons dès 2023, dans la majorité de nos communes, la collecte des déchets alimentaires, un an avant l'obligation fixée par la loi AGEC, dite loi anti-gaspillage.

Conscients des enjeux écologiques et économiques de cette démarche, nous sommes persuadés que vous allez tous contribuer activement à son succès. D'avance nous vous remercions de votre implication comme acteurs de la construction d'une société plus respectueuse des équilibres de la planète.

EMBALLAGES ET PAPIERS

Que faire des pots de yaourt, barquettes en polystyrène ou capsules de café ? À partir du moment où il s'agit d'un emballage ou d'un contenant, propre ou sale, une même direction : ➔ le bac jaune ! Suivez le guide.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



- Tous les emballages en plastique : bouteilles et flacons avec leur bouchon, tubes, barquettes et emballages en polystyrène, pots (crème, rillettes...), pots de yaourt et opercule, sacs, films...



- Tous les emballages en métal : conserves, canettes, bidons, capsules de café, gourdes de compote, aérosols vides, barquettes en aluminium, couvercles de pots et bocaux...

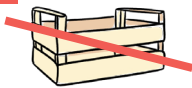


- Tous les papiers : journaux, magazines, sacs en papier, enveloppes...

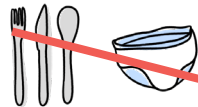


- Tous les emballages en carton : cartons, cartonnettes, briques, boîtes, rouleaux, grands cartons pliés ou coupés...

LES DÉCHETS REFUSÉS



Caquettes en bois
À DÉPOSER
EN DÉCHÈTERIE



Couches • Couverts jetable • Mouchoirs
À JETER DANS
LES ORDURES MÉNAGÈRES



Essuie-tout • Serviettes
COMPOSTABLE OU À JETER AVEC
LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

BON À SAVOIR

Tous les emballages et papiers vont dans le bac jaune ! Ils doivent être déposés en vrac, vidés et non emboîtés.



PROMIS À UN NOUVEL AVENIR !

En recyclant, on contribue à la préservation des ressources naturelles et à l'économie d'énergie.

En France, **72%** des emballages sont recyclés.

OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

➔ Boire l'eau du robinet pour éviter les bouteilles en plastique



➔ Éviter le suremballage et privilégier les achats en vrac



➔ Coller un autocollant STOP PUB sur sa boîte aux lettres



DÉCHETS ALIMENTAIRES

Même en appartement, vous allez maintenant mettre de côté les restes de vos assiettes : fanes de carottes ou trognons de pommes, mais aussi carcasses de poulet ou arêtes de poissons... tous ces déchets alimentaires sont à déposer dans le bac marron.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



• Préparations et restes de repas :
épluchures, coquilles d'oeuf et de fruits secs, découpes et restes de viande et de poisson, légumes, fruits, sauces, pain, coquillages, produits laitiers...



• Produits alimentaires périmés et sans emballage



• Autres : thé avec ou sans sachet en papier, café avec ou sans filtre, serviettes, essuie-tout.

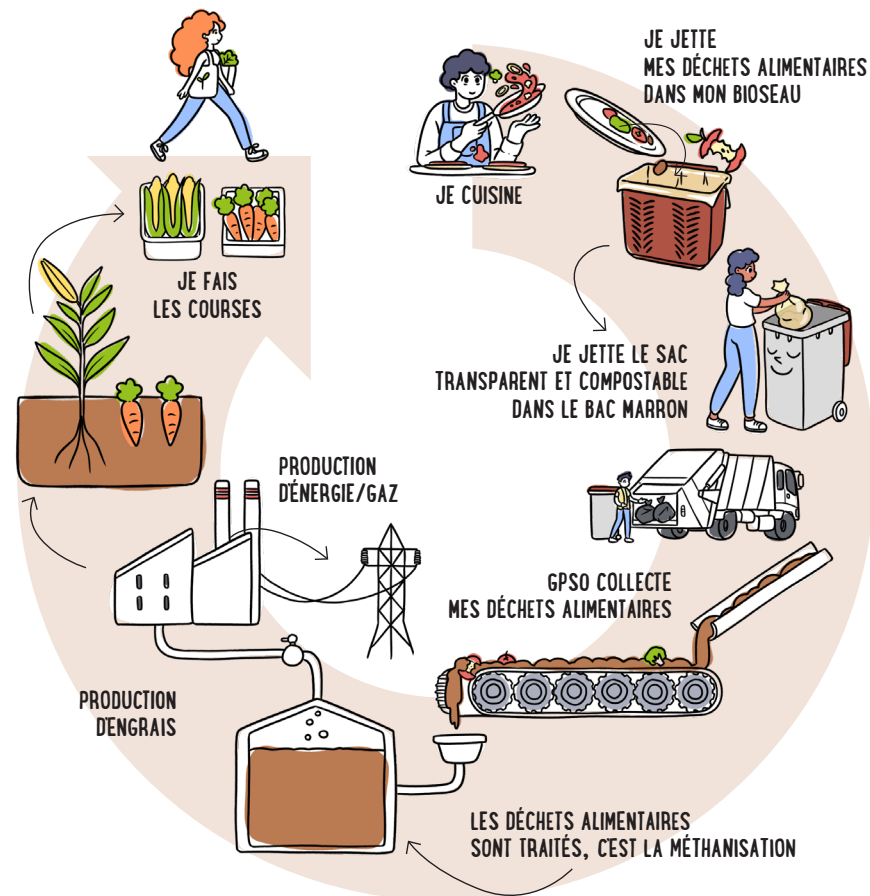
LES DÉCHETS REFUSÉS



• Emballages, produits emballés et sacs plastiques • Produits d'hygiène, de nettoyage, de soins et déchets toxiques : produits ménagers, mouchoirs, médicaments, pansements, couches, piles...
• Déchets verts : tonte, fleurs, taille de branches • Divers : litière d'animaux, mégots, capsules de café...

PROMIS À UN NOUVEL AVENIR !

Après la collecte, vos déchets alimentaires sont valorisés : c'est la méthanisation. Ils permettent de produire de l'engrais et de l'énergie.



BON À SAVOIR

Vos déchets alimentaires doivent être déposés dans votre bioseau doté d'un sac transparent et compostable certifié OK Compost. Déposez régulièrement les sacs dans le bac marron, qui est collecté deux fois par semaine.

VOUS COMPOSTEZ ? CONTINUEZ !

Plus d'informations sur :
www.seineouest.fr/compostage



➔ La collecte des déchets alimentaires est mise en place progressivement sur le territoire

➔ Conseils et astuces sur :
www.seineouest.fr/dechets-alimentaires

DÉCHETS VERTS & COMPOSTAGE

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour valoriser vos déchets verts :

- le compostage,
- le dépôt en déchèterie,
- le paillage,
- la collecte en porte à porte*.

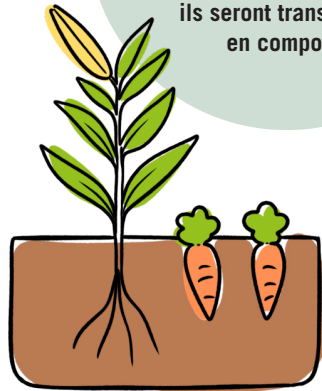
LES DÉCHETS VERTS ACCEPTÉS (COLLECTE)



- Tontes de gazon • Petits branchages
- Feuilles
 - Tailles de végétaux
 - Plantes et végétaux fanés

PROMIS À UN NOUVEL AVENIR !

Offrez une nouvelle vie à vos déchets verts : après la collecte, ils seront transformés en compost.



BON À SAVOIR

La collecte des déchets verts s'effectue dans certains secteurs de votre ville de mi-mars à mi-octobre, en fagots ou en sacs en kraft disponibles auprès de votre Mairie.



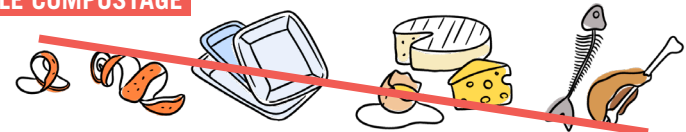
Placez vos déchets végétaux dans votre composteur ou votre lombricomposteur, ils se transformeront en une matière très fertile.

LES DÉCHETS DE COMPOSTAGE ACCEPTÉS



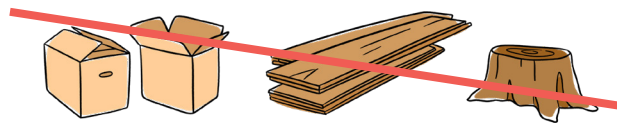
- Déchets de cuisine : épluchures, restes de repas d'origine végétale, coquilles d'œufs, thé, marc de café...
- Déchets de jardin : tontes de gazon, tailles de haies, feuilles, fleurs, résidus d'élagage broyés...
- Déchets de maison : essuie-tout (non souillé par des produits chimiques), petit cartonnage

LES DÉCHETS REFUSÉS POUR LE COMPOSTAGE



- Produits d'origine animale : viande, poisson, œufs, produits laitiers
- Emballages en plastique et polystyrènes
- Plantes malades ou traitées chimiquement
- Grosses tailles non broyées
- Déjections animales
- Écorces d'agrume en grande quantité

LES DÉCHETS REFUSÉS (COLLECTE)



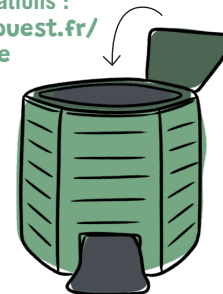
- Planches en bois
- Souches
- Cartons



POUR LE LOMBRICOMPOSTAGE,

seuls les déchets de cuisine (hors restes de repas et coquilles d'œufs), les journaux, le papier kraft et le carton brun (boîtes d'œufs, rouleaux de papier toilette...) sont acceptés.

Plus d'informations : www.seineouest.fr/compostage



BON À SAVOIR

Pour demander votre composteur (maisons individuelles) ou votre lombricomposteur (appartements et balcons), contactez le numéro gratuit 0800 10 10 21.

Pensez aussi aux composteurs collectifs de quartier ou en copropriété ! Vous êtes concerné par la collecte des déchets alimentaires (plus d'informations pages 6 et 7) ? Continuez à utiliser votre composteur et triezy vos déchets alimentaires non acceptés dans votre composteur dans votre bac marron.



PROMIS À UN NOUVEL AVENIR !

Transformez vos déchets en compost, directement chez vous ou près de chez vous !

* Vérifiez sur le site Internet de Grand Paris Seine Ouest si vous êtes concernés par la collecte des déchets verts : www.seineouest.fr/dechets/verts

DÉCHÈTERIES

Fixes ou mobiles, les déchèteries du territoire récupèrent une large gamme de déchets.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



- De nombreux types de déchets : grands cartons, encombrants, déchets verts, matériel informatique, gravats, déchets toxiques...

BON À SAVOIR

Horaires et modalités d'accès sur : www.seineouest.fr/dechets



→ VOS DÉCHÈTERIES

DÉCHÈTERIE FIXE DE MEUDON

Rond-point des Bruyères, entre la route du Pavé des gardes, la RD.181 et la RN.118

DÉCHÈTERIE MOBILE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Contre-allée du Centre Technique Municipal, 68 avenue Édouard Vaillant

DÉCHÈTERIE MOBILE DE VANVES

Contre-allée de la rue Jullien

DÉCHÈTERIE MOBILE DE VILLE-D'AVRAY

Place Charles de Gaulle

DÉCHÈTERIE MOBILE DE GARCHES/ MARNES-LA-COQUETTE

Parking de la gare

DÉCHÈTERIE FIXE DE PARIS 15^e

Accessible uniquement aux habitants de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Sèvres et Vanves.

Sous l'échangeur du Quai d'Issy, boulevard périphérique (voie AD 15)

ENCOMBRANTS

Surveillez le passage de la collecte en porte-à-porte des encombrants (objets au volume important).

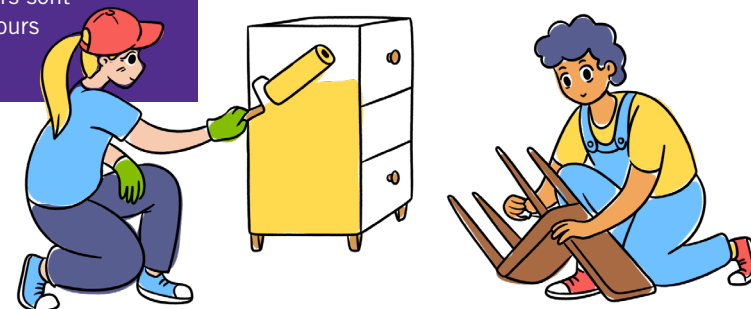
BON À SAVOIR



- Respecter les jours de collecte des encombrants.
- Sortir les encombrants la veille après 19h.
- Ne pas bloquer le trottoir et laisser un passage suffisant pour un piéton, une poussette ou un fauteuil roulant.
- Les dépôts sur les trottoirs sont interdits en dehors des jours de collecte.

OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

- ➔ Allonger la durée de vie de ses objets : entretien et réparation
- ➔ Donner ou vendre les objets en bon état
- ➔ Louer ou emprunter les objets utilisés occasionnellement

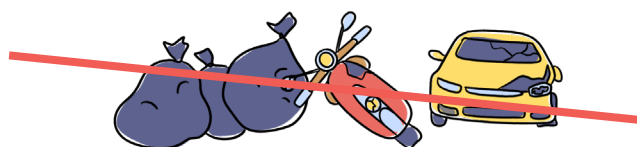


LES DÉCHETS ACCEPTÉS



Mobilier • Matelas • Ferraille • Cycles

LES DÉCHETS REFUSÉS



Ordures ménagères • Cadavres d'animaux • Carcasses de voitures
Motos • Scooters • Déchets amiantés • Pneus

LES DÉCHETS REFUSÉS

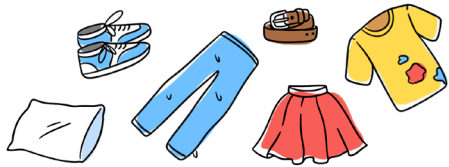


Déchets verts • Gravats • Pneus
Déchets toxiques • Déchets d'équipement électriques et électroniques

COLLECTES SPÉCIFIQUES

Du verre aux huiles de friture, des vêtements usagers aux vieilles radios médicales, de nombreux déchets doivent faire l'objet de précautions particulières, pour éviter les pollutions et/ou maximiser les possibilités de réemploi.

TEXTILES ACCEPTÉS



- Vêtements
- Linge de maison ou d'ameublement
- Chaussures et articles de maroquinerie

BON À SAVOIR

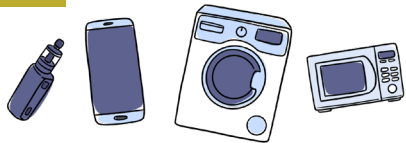


Dépôt dans les bornes d'apport volontaire : déchets textiles propres et secs dans un sac fermé (30L maximum), les chaussures dans un autre sac (nouez les chaussures par paire).

LES DÉCHETS REFUSÉS

- Vêtements humides, tachés de peinture ou de produits chimiques
- Couettes et oreillers

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE) ACCEPTÉS



- Petit et gros électroménagers hors d'usage : lave-linges, fours, téléphones portables, écrans...

BON À SAVOIR



Plusieurs dispositifs possibles : reprise de l'appareil usagé par le commerçant (obligatoire et gratuite). Dépôt en déchèterie fixe ou mobile, lors des collectes solidaires ou collecte gratuite à domicile* : jedonnemonelectromenager.fr

*La collecte à domicile n'est possible que pour les gros électroménagers

OBJECTIF

➔ Acheter d'occasion, emprunter ou louer

ZÉRO DÉCHET

➔ Revendre, réparer

LES EMBALLAGES EN VERRE ACCEPTÉS



- Bouteilles
- Pots et bocaux

BON À SAVOIR



Il est inutile de laver vos emballages en verre avant de les jeter dans les points d'apport volontaire ou lors de la collecte en porte à porte à Marnes-la-Coquette. Aucun déchet ne doit être déposé au pied des points d'apport volontaire même si ceux-ci sont pleins.

LES DÉCHETS REFUSÉS

- Couverts
- Bouchons
- Vaisselle
- Verres de table

LES DÉCHETS TOXIQUES DES MÉNAGES ACCEPTÉS



- Piles et accumulateurs
- Huiles de vidange
- Déchets de peinture : décapants et solvants
- Produits phytosanitaires
- Extincteurs
- Radiographies
- Bouteilles de gaz

BON À SAVOIR



Ces déchets doivent être déposés au camion de collecte des déchets toxiques sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



LES DÉCHETS REFUSÉS

- Produits radioactifs
- Déchets d'équipements : électriques et électroniques (DEEE)

LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI) ACCEPTÉS



- Aiguilles
- Seringues
- Lames....

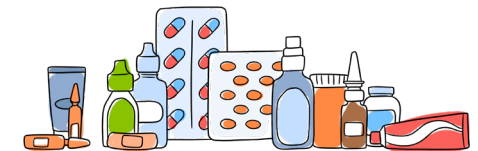
BON À SAVOIR



Votre pharmacie vous délivre gratuitement un contenant permettant le stockage de ces déchets. Retrouvez la liste des pharmacies référencées et des points de collecte sur www.dasri.fr

➕ Médicaments non utilisés ou périmés

Ils doivent être ramenés en pharmacie (les boîtes et les notices sont à déposer dans le bac jaune).



OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

➔ Donner une seconde vie à ses bouteilles et à ses bocaux : stockage alimentaire, vase, bougeoir...



➔ Retrouvez les points de collecte de l'ensemble de ces déchets sur : www.seineouest.fr/dechets

LA 2^e VIE DE NOS DÉCHETS

1
Je trie
mes déchets



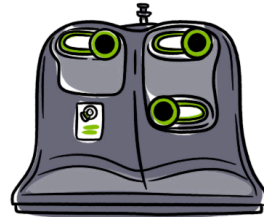
**EMBALLAGES
ET PAPIERS**

Voir pages 4/5



**DÉCHETS
ALIMENTAIRES**

Voir pages 6/7



**EMBALLAGES
EN VERRE**

Voir pages 12/13



**DÉCHETS
VERTS**

Voir pages 8/9

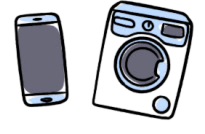


**ORDURES
MÉNAGÈRES**



TEXTILES

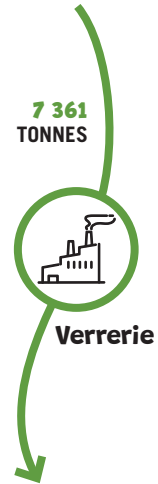
Voir page 12



DEEE

Voir page 12

2
GPSO collecte
mes déchets*



3
Mes déchets
bien triés
sont
transformés

**Fibres, textile,
pièces automobiles,
cartons,
pâte à papier...**

67 bouteilles en
plastique = 1 couette
670 cannettes = 1 vélo



**Engrais
et énergie**

100 kg de déchets
alimentaires =
6,5 litres de carburant
+ 30 kg de compost



Verre

1000 bouteilles
en verre =
1000 bouteilles
en verre



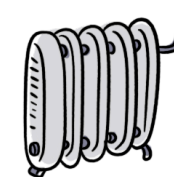
Compost

100 tonnes de
déchets verts =
30 tonnes
de compost



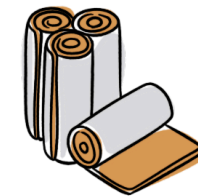
Énergie

100 000 tonnes
d'ordures ménagères
= 2 000 tonnes
de ferraille et
9 170 logements
chauffés



Textiles

10 tonnes
de rebut de textiles
= 500 m² d'isolant
phonique



**Appareils
reconditionnés
vendus à prix
solidaires
ou à défaut
recyclés**



* Déchets collectés en 2021



Une question,
un doute sur le tri
et la collecte de vos déchets ?

0800 10 10 21



Accédez aux informations pratiques
personnalisées en fonction
de votre lieu d'habitation
sur le site internet de GPSO.

